

maintenant plusieurs siècles. Cette entente permet à une nouvelle génération de Québécois et de Québécoises de dire «oui» au Canada avec fierté et confiance.

• (1540)

[Traduction]

Au cours des consultations publiques qui se sont déroulées ces deux dernières années, les Canadiens se sont plaints à maintes reprises de l'omniprésence et de la lourdeur de l'appareil gouvernemental, affirmant que le gouvernement est trop éloigné de la population et que les citoyens sont trop à l'écart du processus de prise des décisions.

À mon avis, cette affirmation renferme une bonne part de vérité; elle est fondamentale dans ce débat, tout comme les autres questions sur le rôle qu'est appelé à jouer le Québec dans l'avenir d'une fédération renouvelée à titre de seule province canadienne à majorité francophone, de même que les problèmes dans la région atlantique, l'aliénation de l'Ouest et la question des autochtones.

Le premier ministre Pearson a exprimé de façon convaincante l'approche et les principes sur lesquels se sont fondés la plupart de ses homologues canadiens, de Macdonald à l'actuel titulaire de cette charge. Dans ses mémoires, M. Pearson a exposé sa conception du fédéralisme coopératif, qu'il jugeait être la seule forme de fédéralisme applicable. C'était la seule formule qui, à long terme, pouvait fonctionner. Il a aussi fait valoir que, dans une fédération, le sens commun devrait toujours prendre le pas sur les idéologies stériles.

Le premier ministre Pearson a dit: «J'éprouvais de la sympathie pour les provinces qui ambitionnaient un contrôle élargi et des ressources plus abondantes. L'action coopérative pouvait favoriser la délégation de certains pouvoirs, étant entendu que toute province pouvait, si elle le souhaitait, les redonner à Ottawa. Même si le gouvernement fédéral devait conserver intacts certains pouvoirs essentiels, il y avait bien d'autres aspects de la gestion des affaires publiques qui relevaient d'Ottawa et qui pouvaient être confiés aux provinces. En imposant un centralisme acceptable peut-être pour certaines provinces, mais non pas pour le Québec et en insistant sur la nécessité que le Québec soit une province comme les autres, on risquait de détruire le Canada.»

Initiatives ministérielles

M. Pearson a ajouté: «Telle est devenue ma conception du fédéralisme. Je voulais une certaine décentralisation comme moyen de renforcer, et même de susciter et de maintenir l'unité. Je me rappelle les reproches sévères que je me suis attirés en affirmant que certains centralistes étaient les plus grands séparatistes.» Enfin, M. Pearson a conclu en disant: «En réalité, notre gouvernement a contribué à unifier le pays, à mon avis, en élargissant la capacité des provinces d'exercer les pouvoirs que leur confère la Constitution au sein de notre régime fédéral.» Je crois que l'histoire des vingt-cinq dernières années a déjà montré que M. Pearson avait tout à fait raison.

Je ne prétends pas que l'entente de Charlottetown soit la solution ultime à la tâche nécessaire de moderniser la fédération canadienne. Je crois cependant qu'elle permettra d'assouplir notre fédération en assurant une meilleure répartition des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement.

Dans la foulée de l'entente, on se demandera sans doute, comme c'est le cas après tout changement au statu quo, qui va parler au nom du Canada. La réponse est claire. Le pouvoir fédéral est habilité à assumer toutes les responsabilités propres à un gouvernement national fort. Aujourd'hui comme demain, le Parlement et le gouvernement du Canada demeurent les représentants du Canada et de tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral doit être en mesure de se consacrer tout entier à la défense de l'intérêt national, sans avoir à s'encombrer d'une foule de responsabilités que les provinces peuvent, en toute logique, exercer plus efficacement. Les provinces doivent avoir la possibilité de servir leurs citoyens et d'établir leurs priorités, dans les domaines relevant de leur compétence, sans ingérence de la part d'Ottawa.

La proposition visant à limiter le recours au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux programmes cofinancés mis sur pied dans des domaines de compétence provinciale exclusive n'est pas du tout déraisonnable. Elle reflète cette approche fondamentale.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons en outre reconnu, dans l'entente de Charlottetown, la compétence exclusive des provinces dans un certain nombre de domaines dont le gouvernement fédéral devrait se retirer, suivant des modalités à définir par voie d'ententes intergouvernementales.